

À l'épreuve de la canicule

Quel *care* social dans les sociétés vieillissantes à l'ère du réchauffement climatique ?



AUTEURE :

Fabienne Malbois

collaboratrice scientifique HETSL

Lisbonne, octobre 2021, © Fabienne Malbois

WORKING PAPER DU LARESS N° 5

Publié par le Laboratoire de recherche santé-social (LaReSS) de la Haute école de travail social et de la santé Lausanne

RECHERCHE PRÉSENTÉE

Titre : Dérèglement climatique et politiques vieillesse

Durée : 01.06.2022 – 31.12.2022

Financement : Réseau de compétences AVIF – Âge, vieillissements et fin de vie

POUR CITER CE NUMERO (APA 7)

Malbois, F. (2024). À l'épreuve de la canicule. Quel care social dans les sociétés vieillissantes à l'ère du réchauffement climatique ? *Working paper du LaReSS, 5*

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	4
Résumé	4
Mots-clés	4
L’auteure	5
Introduction	7
1 Suivre la canicule : les raisons d’un choix	11
1.1 Première raison	11
1.2 Deuxième raison	11
1.3 Troisième raison.....	12
1.4 Quatrième raison.....	14
2 Les modalités de constitution de la canicule comme problème de santé publique	17
2.1 Sous la canicule : la découverte inattendue d’un risque sanitaire	17
2.2 La canicule de 2003 : un tournant dans la constitution sanitaire du problème et l’instrumentation de l’action publique	19
2.3 Les Plans Canicule : une action publique à transformer.....	21
3 L’entrée de l’Anthropocène dans la conscience publique	25
3.1 Chronique de la canicule de 2003 dans <i>Le Monde</i>	27
3.2 Chronique des canicules de 2015, 2018 et 2019 dans <i>Le Temps</i>	28
3.3 Chronique de la canicule de 2022 dans <i>Le Temps</i>	30
4 Care social dans l’Anthropocène : raviver la relation de voisinage	33
Conclusion : vers une socialisation du care	37
Sources : articles de presse analysés	39
Bibliographie	41
Annexe 1 : Quelques repères historiques	47

AVANT-PROPOS

Ce texte a été rédigé pour une conférence du réseau AVIF (Âge, vieillissements et fin de vie) donnée à la Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL | HES-SO) le 20 novembre 2023. Il est issu d'une enquête exploratoire, basée essentiellement sur des matériaux documentaires, qui a été réalisée à la HETSL entre juin et décembre 2022 sur le thème « Dérèglement climatique et politiques vieillesse ».

J'adresse mes vifs remerciements à Alexandre Lambelet, qui a été à l'initiative du mandat de recherche dont est issu ce texte, et à Séverine Holdener, pour l'acuité de sa relecture et la rigueur son travail éditorial.

RÉSUMÉ

Depuis quelques années, devant le constat de l'ampleur et de l'hétérogénéité des inégalités écologiques qu'entraîne le changement climatique, les réflexions visant à refigurer le rôle du travail social dans la réduction de notre empreinte carbone et la promotion de la justice environnementale se multiplient. S'inscrivant dans leur sillage, ce texte se propose de suivre le fil des canicules pour ouvrir un questionnement sur le *care* social dans les sociétés vieillissantes à l'ère du réchauffement climatique. Il revient sur les modalités de constitution de la canicule comme problème de santé publique ; puis s'intéresse à la façon dont l'Anthropocène est entré dans la conscience publique, donnant lieu à une nouvelle manière de se rapporter à soi, aux autres et aux terrestres ; et interroge pour finir, à partir des travaux de Joëlle Zask en particulier, les potentialités de la relation de voisinage.

MOTS-CLÉS

Canicule, santé publique, expérience, politiques gérontologiques, Anthropocène, réchauffement climatique, *care* social, travail social, relation de voisinage, écosystème.

L'AUTEURE

Affiliée au réseau AVIF de la HETSL, Fabienne Malbois, PhD, possède une solide expérience de recherche et d'enseignement, à l'université et dans les hautes écoles spécialisées. Actuellement chargée de recherche et chargée de cours à la HETSL | HES-SO, elle est également chercheuse associée au laboratoire THEMA de l'UNIL. À partir d'approches ethnographiques d'inspiration pragmatiste sensibles à la dynamique des interactions, ses travaux s'inscrivent dans les domaines du genre, du vieillissement, des métiers de service au public, des technologies numériques et de la communication, notamment en contexte de vulnérabilité. La recherche FNS qu'elle mène depuis le 1^e février 2022 à la Haute école de travail social et de la santé Lausanne s'intéresse à la connaissance ordinaire de la démence liée au travail de *care* dans les institutions de soin de longue durée.

ORCID ID : <https://orcid.org/0000-0003-0044-4624>

INTRODUCTION

Devant le constat de l'ampleur et de la diversité des inégalités écologiques qu'entraîne le réchauffement climatique, les réflexions qui interrogent le rôle du travail social dans la réduction de l'empreinte carbone liée aux activités humaines et la promotion de la justice environnementale se multiplient (Zapf, 2009 ; Centemeri, 2013 ; Grandgeorge, 2022 ; Loloum *et al.*, 2022). Ce texte s'inscrit dans leur sillage. Il propose de suivre le fil des canicules pour ouvrir, à partir du problème de santé publique que pose l'exposition aux fortes chaleurs, notamment en Suisse, un questionnement sur le *care social* à l'ère de l'Anthropocène¹.

Suivre ce fil, c'est du moins mon hypothèse, conduit à prendre la mesure du fait que nos sociétés sont des sociétés vieillissantes, et donc à poser la question de la transition écologique à partir d'une catégorie spécifique de la population, celle du grand âge ou des « aîné-e-s ». Mais bien au-delà de la question de l'âge ou du vieillissement, la canicule, c'est là tout son intérêt, nous force à nous interroger sur nos façons de vivre en commun dès lors que la chaleur se présente comme une menace pour la vie de l'espèce humaine. À cet égard, en tant qu'elle est un phénomène météorologique anthropogénique, la canicule nous oblige à examiner la question du lien social en des termes inédits. Le moment présent de l'histoire humaine est en effet celui où le « social », soit la façon dont les individus s'organisent pour vivre ensemble, met en péril les conditions naturelles favorables à l'épanouissement de la vie humaine, et donc la possibilité, pour l'espèce humaine, de « faire société ».

S'inscrivant dans le temps présent, un temps dans lequel le réchauffement planétaire se présente comme un « ultimatum » (Maniglier, 2022), ce texte n'apporte aucune réponse. Il vise en revanche à donner quelques moyens pour imaginer et envisager des possibles.

Pour faire émerger ces possibles, et faire entrevoir un *care social* qui cherche encore la figure dans laquelle s'incarner, il m'a semblé judicieux d'opérer un retour dans notre histoire proche. Aussi, après avoir présenté dans le détail les raisons qui m'ont conduite à prendre pour objet la canicule, je m'intéresserai aux modalités de sa constitution comme problème de santé publique. Ensuite, je me pencherai sur la façon dont l'Anthropocène est entré dans la conscience publique, donnant lieu à une nouvelle manière de se rapporter à l'ensemble du monde vivant et au terrestre, mais aussi de se concevoir et de concevoir l'environnement dans lequel on se situe. Enfin, pour conclure, c'est en interrogeant les potentialités de la relation de voisinage, à entendre comme un type de relations sociales ou une « forme d'association » singulière (Simmel (1999 [1908])², que je tenterai de dire quelques mots sur le *care social* à l'ère du réchauffement climatique.

¹ L'Anthropocène est ici compris non pas comme une unité formelle de l'échelle des temps géologiques (ou échelle stratigraphique) faisant suite à l'Holocène, mais comme une période historique dont le début est marqué par l'augmentation de la proportion des gaz à effet de serre dans l'atmosphère liée à l'activité humaine et ayant des conséquences sur l'entier de l'écosystème qu'est la Terre.

² C'est dire qu'il ne faut pas d'emblée rabattre la notion de « relation de voisinage » sur les relations sociales qui peuvent (ou non) exister entre des personnes qui cohabitent dans un rapport de voisinage en raison du partage d'un même ancrage spatiotemporel. En tant qu'elle est une forme d'association,

Mais avant d'entrer dans le vif du sujet, encore faut-il apporter quelques précisions terminologiques préalables. L'Anthropocène, littéralement l'ère de l'humain, caractérise ce moment où l'espèce humaine modifie les conditions d'habitabilité de la planète. Plus précisément, l'activité humaine, en produisant des émissions de gaz à effet de serre en quantité immodérée, perturbe le cycle naturel du carbone notamment, et par ricochet, l'ensemble des cycles biogéochimiques terrestres.

La notion d'Anthropocène a fait son apparition dans la communauté scientifique dans les années 1980, de manière informelle, puis en 2002, via un court article intitulé « *Geology of mankind* » que Paul J. Crutzen (2002), Prix Nobel de Chimie en 1995, a publié dans la revue *Nature* (Quenet, 2017). Son usage par le grand public, les journalistes, les sciences sociales, les économistes et les sciences de l'environnement, entre autres, est devenu courant et largement admis. L'Anthropocène n'a toutefois pas (encore) été reconnu formellement dans l'échelle stratigraphique et ne représente pas une unité de temps géologique à proprement parler³. Il n'empêche que la notion demeure, pour l'International Union of Geological Sciences (IUGS) et l'International Commission on Stratigraphy (ICS), « inestimable pour décrire l'impact humain sur le système Terre » (IUGS et ICS, 2024 ; ma traduction).

En tant que période historique, la datation de l'Anthropocène fait encore débat⁴. L'on fait souvent coïncider cette période avec les débuts de la révolution industrielle, qui entraînent notamment une augmentation importante de CO₂. L'hypothèse qui gagne l'assentiment est toutefois de faire débiter l'Anthropocène dans les prémices des années 1950 (Quenet, 2017 ; Coulon, 2023a,b), au moment dit de la « grande accélération ». Cette dernière se caractérise aussi par l'apparition d'isotopes radioactifs exotiques de plutonium, d'americium, de césium ou encore de cobalt, par exemple, dans les sédiments produits par les réacteurs nucléaires ou les bombes atomiques, et la multiplication des « technofossiles » (aluminium, ciment, pesticides, plastiques et dérivés des énergies fossiles).

J'utilise indifféremment réchauffement planétaire et réchauffement climatique, la première expression ayant l'intérêt de mettre en évidence le fait, comme le souligne Dipesh Chakrabarty depuis une approche marxiste héritière des études postcoloniales, que le réchauffement climatique à l'époque de l'Anthropocène affecte la planète Terre (Chakrabarty, 2021, p. 75 ;

et donc une relation sociale générique, la relation de voisinage désigne d'abord une façon spécifique de se rapporter aux autres et au monde alentour, qui se produit sous les auspices de la familiarité et de la proximité d'une part (mais sans l'intimité des relations amoureuses, amicales et familiales), du commun et du public d'autre part (mais sans l'anonymat des « relations à plusieurs » qui prennent forme dans des espaces tels que la rue, les places publiques, les salles de cinéma ou les grands magasins et qu'incarne la figure du passant dans la littérature sociologique, chez Erving Goffman notamment).

³ En mars 2024, une vingtaine de géologues membres d'une instance décisionnelle de la commission internationale de stratigraphie a refusé, à la majorité, d'inscrire l'Anthropocène « dans l'échelle des temps géologiques » (Coulon, 2024). Pour les membres de cette commission, l'Anthropocène est un événement qui n'est pas significatif sur le plan géologique. La décision a été fortement contestée, et le dossier qui s'est constitué autour de la datation et de la qualification de l'Anthropocène est à présent entre les mains de différentes sociétés savantes, dont l'IUGS.

⁴ Sur les différents débats scientifiques concernant la datation de l'Anthropocène, voir Quenet (2017) et Wallenhorst (2021).

Etelain et Maniglier, 2022). L'expression de « réchauffement climatique » est la traduction la plus courante en français de « *global warming* », le concept de globe renvoyant ici à la planète Terre, et plus précisément au système Terre qui comprend l'atmosphère, l'hydrosphère, la lithosphère et la biosphère. Il faut donc le distinguer du concept de globe contenu dans la notion « *globalization* » (mondialisation), qui renvoie quant à lui au « processus capitaliste libéral par lequel le marché est élargi à toute la planète » (Chakrabarty, 2021, p. 18 ; ma traduction).

1. SUIVRE LA CANICULE : LES RAISONS D'UN CHOIX

Pourquoi avoir choisi de partir de la canicule et de suivre ses multiples entrelacs, dans l'objectif d'esquisser la figure que le *care* social pourrait prendre dans l'Anthropocène ? Quatre raisons ont précisé à ce choix, que je vais détailler ci-dessous pour en montrer l'heuristique sur le plan méthodologique.

1.1 Première raison

Dès les prémices de mon enquête documentaire, j'ai constaté qu'en Suisse, le réchauffement climatique était peu, voire pas du tout entré dans les politiques publiques de la vieillesse, que ce soit à l'échelle communale, cantonale ou nationale⁵. Or, les personnes âgées ont été identifiées par le Groupe d'expert-es intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) comme l'un des groupes parmi les plus à risque de souffrir des effets du réchauffement global de l'atmosphère. L'absence de la prise en compte du réchauffement climatique dans les politiques publiques en Suisse, particulièrement remarquable dans les « politiques » gérontologiques, est ce qui a poussé l'association les « Aînées pour la protection du climat » (<https://ainees-climat.ch/>) à entamer en 2016 une action judiciaire contre l'État suisse, au motif de son inaction climatique et du non-respect de son devoir de protection envers du groupe particulièrement vulnérable de la population que sont les femmes âgées. Cette action judiciaire est allée jusque dans les mains de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH). Le 9 avril 2024, la CEDH a condamné la Suisse pour inaction climatique. Cette décision a été jugée « historique » (Garric, 2024), dans la mesure où elle étend pour la première fois la question des droits de l'homme à la question climatique, et devrait faire jurisprudence dans les pays membres de l'Europe.

1.2 Deuxième raison

Les canicules sont des phénomènes météorologiques extrêmes qui, à l'instar des catastrophes environnementales ou des épidémies, font peser un risque pour le vivant⁶. C'est pourquoi elles modifient le rapport à soi et à son propre corps, mais aussi le rapport aux autres et au monde environnant, et rappellent « l'appartenance biologique de l'homme à une espèce animale » (Ferrarese, 2015, p. 57). À cet égard, les canicules sont des épreuves qui défont

⁵ Ce constat est sans doute à rapporter au fait, comme le souligne Hugentobler *et al.* (2019, p 9), qu'il « n'existe pas, en Suisse, de politique gérontologique à proprement parler ».

⁶ L'OMS estime qu'entre 1998 et 2017, plus de 166'000 personnes dans le monde sont mortes en raison de vagues de chaleur : https://www.who.int/health-topics/heatwaves#tab=tab_1

« notre manière ordinaire d'articuler l'individuel et le collectif d'une part, le social et le biologique [ou le vital] d'autre part » (Malbois, 2022, p. 92). En d'autres termes, elles redéfinissent les vulnérabilités, bouleversent les pratiques de *care* (Laugier, 2015 ; Gonon, 2015 ; Malbois, 2022) et soulèvent un ensemble de questions fondamentales : à quels genres de dommages la canicule nous expose-t-elle ? Qui ou quoi pâtit de la canicule et entre dans la catégorie du vulnérable, étant entendu que le réchauffement planétaire met en danger l'ensemble du vivant, et pas seulement les humains (Laugier, 2015b ; Gonon, 2018) ? Comment, en situation de canicule, prendre soin pour *bien* prendre soin ?

1.3 Troisième raison

La façon dont les sociétés humaines se rapportent à la canicule s'inscrit le long d'une trajectoire historique. Faire la généalogie de cette trajectoire permet de revenir sur les modalités de constitution de l'exposition durable aux chaleurs extrêmes comme problème de santé publique, mais aussi de questionner la pertinence de ces modalités en regard des conditions climatiques présentes et futures.

Il faut se rappeler que les effets néfastes et souvent mortifères des canicules ont été documentés au moins dès le milieu des années 1980 (Special Committee on Aging United States Senate, 1983). Toutefois, deux événements majeurs ont tout particulièrement marqué les esprits : la canicule de Chicago de 1995, qui coûta la vie à 739 personnes, et la canicule qui a étouffé l'Europe à l'été 2003 et a causé 70'000 mort-es (Changnon *et al.*, 1996 ; Bouchama, 2004 ; Klinenberg, 2022 [2002] ; Vanderplanken *et al.*, 2021).

À la suite de ces deux événements, les villes d'abord, puis les États ont progressivement mis en place des dispositifs de prévention, suivant les recommandations de divers organismes nationaux ou internationaux, dont l'OMS (McGregor *et al.*, 2015)⁷. Prenant d'abord la forme de systèmes de veille et d'alerte, ces dispositifs de prévention se sont progressivement étoffés. Organisés sous la forme de « plans », ils mettent aujourd'hui en relation les autorités de la santé publique et les services météorologiques, comportent des mesures d'information et de sensibilisation, via les médias notamment, mais aussi d'interventions multisectorielles. Ce sont des dispositifs d'action publique complexes, qui coalisent une multiplicité d'acteurs divers, allant des services de santé publique en passant par la police, les services sociaux, des institutions socio-sanitaires ainsi que des organisations faïtières, et qui visent à coordonner les efforts de nombreux acteurs, sur le terrain notamment.

Désormais, les Plans Canicule font partie des instruments dont dispose l'action publique dans un grand nombre de pays sur la planète. Ces plans s'adressent à l'ensemble de la population, mais ciblent plus particulièrement, comme c'est le cas du Plan Canicule vaudois (Canton de Vaud, 2021), les catégories de personnes les plus vulnérables aux chaleurs extrêmes.

⁷ Le premier système d'alerte répertorié est celui que la ville de Philadelphie (USA) a mis sur pied en 1995.

Les trois catégories les plus fréquemment citées sont les personnes âgées, les enfants et les personnes ayant des maladies chroniques, y compris psychiatriques⁸. Parmi elles, les personnes âgées de 75 ans et plus constituent une catégorie à part : pour toute une série de raisons, c'est en effet envers elles que les épisodes caniculaires occasionnent la mortalité la plus importante. Notons toutefois qu'il n'en a pas toujours été ainsi. En effet, la canicule qui a sévi en Europe en 1911, en France, aux Pays-Bas et en Belgique principalement, a essentiellement fauché les jeunes enfants, les bébés de moins de deux ans en particulier (Rollet, 2011).

Tableau 1 : Catégories de « personnes particulièrement vulnérables » répertoriées par le Plan canicule vaudois de 2021, p. 9

Personnes à mobilité réduite vivant à domicile	Confinées au lit/fauteuil, parfois dépendantes de l'entourage pour les soins, dans l'impossibilité de sortir au moins une fois par jour pour se rafraîchir ou participer à des échanges sociaux
Personnes âgées	Le plus grand groupe vulnérable identifiable à l'avance (tolérance diminuée à la chaleur, sensation de soif tardive, transpiration réduite, thermorégulation altérée, co-morbidités, démence, polymédications, limitations fonctionnelles, « dépendance » y.c. pour boire, isolement social, év. Logements peu isolés de la chaleur, etc.)
Patient-es avec des maladies chroniques y.c. psychiatriques	En particulier : maladies psychiatriques (dont la dépression) affectant la perception de l'environnement et de soi-même, toxicodépendance, utilisation de tranquillisants, consommation d'alcool ; affections chroniques telles que diabète, maladies cardio-respiratoires, cérébro-vasculaires, rénales et métaboliques. Les médicaments spécifiques peuvent également représenter un risque en lien avec la chaleur (effet pharmacologique per se ou par dilution/élimination, modifications de la pharmacocinétique ou altération par stockage à la chaleur).
Personnes de tout âge défavorisées sur le plan social	Par exemple vivant seul-e, avec un faible revenu ou dans la pauvreté, dans la rue, etc.
Enfants <10 ans, mais en particulier <5 ans	Métabolisme différent, thermorégulation encore immature, dépendance aux adultes y.c. pour boire, rapport superficie-volume plus élevé que chez les adultes en particulier chez les <1 an.
Travailleurs et travailleuses en extérieur	Chantiers, autres selon domaine professionnel (ex. travail en survêtement obligatoire, parfois étanche, dont le personnel des urgences).

Source : [Plan Canicule vaudois 2021](#)

⁸ Les cantons de Vaud et Genève sont également sensibles aux personnes qui vivent dans la rue – le service social de la ville de Genève a organisé en 2022 des tournées quotidiennes auprès des sans-abris. Le canton de Valais mentionne également les femmes enceintes.

En Suisse, les Plans Canicule sont de plus en plus intégrés aux Plans Climat cantonaux, dont les principaux objectifs sont la réduction de l'empreinte carbone et l'adaptation au changement climatique, via, notamment, des mesures visant à protéger le bâti urbain des fortes chaleurs (aménagement d'espaces verts et imperméabilisation des bâtiments entre autres). C'est à travers l'insertion des Plans canicule dans les Plans Climat cantonaux que s'articulent aujourd'hui politiques publiques de lutte et d'adaptation en matière de réchauffement climatique et politiques publiques de la vieillesse (Conseil d'État vaudois, 2020 ; République et Canton de Genève, 2021).

1.4 Quatrième raison

La compréhension que nous avons des canicules comme phénomènes climatiques a changé et cette évolution permet d'interroger le caractère de « naturalité » que nous leur attribuons. Il faut ici se souvenir qu'au moment où les plans Canicule prennent forme, la canicule est appréhendée comme un phénomène météorologique naturel et exceptionnel, au caractère très épisodique. On le voit aux propos de ces climatologues, au moment d'émettre des recommandations après la survenue de la canicule de Chicago de 1995 :

« Un autre problème majeur illustré par la vague de chaleur, comme dans les réponses discutables à la sécheresse de 1988 (Riebsame *et al.* 1991), est le manque d'expérience, car ces événements extrêmes sont très espacés dans le temps. Ils se produisent donc rarement deux fois dans la carrière d'un décideur en matière d'intervention d'urgence. C'est aussi un défi pour les scientifiques de l'atmosphère qui ont une meilleure compréhension de ce problème ».

Changnon *et al.*, 1995, p. 1505 (ma traduction)

Depuis le début des années 2000, les travaux se sont accumulés et ont établi, au tournant des années 2010-2015, une corrélation entre réchauffement climatique et canicules⁹. Aujourd'hui, les scientifiques considèrent que les canicules sont, pour partie, des phénomènes climatiques anthropogéniques, causés par l'activité humaine. En Suisse, les scénarios climatiques actuels montrent que les canicules vont augmenter en fréquence et intensité, avec une récurrence jusqu'à 5 fois plus grande qu'il y a 60 ou 100 ans (Hohmann *et al.*, 2016). Densément peuplées, les zones urbaines situées à basse altitude seront particulièrement touchées, les effets des îlots de chaleur urbains accroissant encore le stress thermique.

Vingt ans après la canicule de 2003, nous avons donc changé d'échelle : le risque sanitaire posé par les canicules doit à présent se comprendre en regard du réchauffement planétaire, et donc du « Nouveau régime climatique » (Latour, 2015 ; 2017) dans lequel nous vivons. C'est ce nouveau régime climatique, combiné au processus de vieillissement de la population, qui constitue désormais pour les expert-es un problème majeur de santé publique (Monod,

⁹ Dans le rapport qu'il a publié en 2014, le GIEC expliquait qu'il n'était pas encore possible d'établir un lien formel entre réchauffement climatique et canicules.

2018 ; Gonzalez Holguera, Niwa et Senn, 2020 ; Vicedo-Cabrera *et al.*, 2021 ; Schrijver *et al.*, 2022 ; Büla et Humbert, 2022). C'est pourquoi, il existe de nombreux appels, issus des sciences médicales et des milieux sanitaires, à « dé-(bio)médicaliser et resocialiser la santé » (Monod et Panese, 2022 ; Panese, 2022), socialiser voulant simplement dire ici favoriser une approche holistique et accorder de l'importance aux facteurs sociaux et environnementaux.

2. LES MODALITÉS DE CONSTITUTION DE LA CANICULE COMME PROBLÈME DE SANTÉ PUBLIQUE

Ce préambule méthodologique nous conduit à nous intéresser à présent aux modalités de constitution de la canicule comme problème de santé publique. Plus précisément, dans la deuxième partie ci-dessous, je vais m'attacher à retracer l'entrée des canicules dans les dispositifs d'action publique en Suisse romande, dans la perspective de mettre en évidence la façon dont a été pensée la menace qu'elles représentent pour le vivant.

2.1 Sous la canicule : la découverte inattendue d'un risque sanitaire

Frappant des populations et des États non préparés à sa survenue, la canicule de 2003 marque l'irruption spectaculaire et inattendue d'un nouvel enjeu des politiques publiques. Près de cinquante ans après la Seconde Guerre mondiale, l'Europe découvre dans une stupeur coupable la vulnérabilité des personnes âgées face aux vagues de chaleur (Argoud, 2016). En France, la forte létalité causée par la canicule a pris de court l'ensemble des acteurs sociaux et politiques. Le dimanche 10 août 2003, quand le problème est rendu visible dans les médias par une intervention de Patrick Pelloux, président du syndicat des médecins urgentistes hospitaliers de France, la canicule est d'ores et déjà bien installée.

Figure 1 : *Le Monde*, 9 septembre 2003



En Suisse, c'est de manière différée que le problème est découvert. En novembre 2003, l'OFS annonce 235 victimes (il s'agit d'une projection), et publie un communiqué rassurant : « La

canicule n'a pas causé d'hécatombe en Suisse »¹⁰. Cette sous-estimation converge avec la perception des établissements hospitaliers genevois et vaudois durant l'été. Interviewés par *Le Temps* (Petit-Pierre, 2003), Christophe Bula, médecin chef de la gériatrie au CHUV à Lausanne et François Loew, médecin adjoint de la Policlinique de gériatrie à Genève, se félicitent tous deux de la façon dont l'épisode caniculaire est géré. Selon eux, la faiblesse de la mortalité parmi les personnes âgées en Suisse s'explique par la qualité du système sanitaire et la densité du tissu social.

« “Les soins à domicile sont nettement plus développés chez nous tout comme aux Pays-Bas, remarque Christophe Bula. Le personnel est drillé, il sait que les patients doivent boire et consacre beaucoup de temps à les stimuler, à leur rappeler qu'ils doivent s'hydrater. Les personnes les plus fragiles sont suivies par les centres médicaux sociaux. Alors qu'en Italie par exemple, en particulier en périphérie des grandes villes, les personnes âgées dépendent de leur famille. Une remarque valable également en France, même s'il y a d'excellents centres de gériatrie à Paris et dans les grandes villes.”

La Suisse offre également des possibilités d'hébergement temporaire pour les personnes âgées, quatre semaines par an, partiellement pris en charge par l'État. Ce qui permet aux familles de s'absenter pendant les vacances sans laisser leurs proches seuls.

En résumé, la prise en charge des aînés se fait d'une manière plus homogène que chez nos voisins. Si bien qu'il n'y a pas eu, comme en France, des arrivées dramatiques de patients qui venaient mourir à l'hôpital. “Il est toutefois probable que des personnes soient décédées en EMS, sans transfert de dernière minute à l'hôpital, et n'aient pas été recensées comme des victimes de la canicule. Le système de détection des cas est peut-être meilleur en France. Mais il n'y a pas plus de disponibilité dans ces établissements qu'avant la vague de chaleur. Ce qui signifie que le nombre de décès n'a pas augmenté de manière remarquable”, souligne le médecin. [...]

Il semble aussi qu'en Suisse, et dans le nord d'une manière générale, il y ait traditionnellement de très bons professionnels dans le domaine de la gériatrie et plus d'empathie envers les personnes âgées. Peut-être en raison d'un personnel plus nombreux. “La dotation moyenne, soit le nombre de soignants par patient, est plus élevée chez nous qu'en France, explique Christophe Bula. Il est plus difficile de courir après les patients pour qu'ils s'hydratent si l'on doit s'occuper de deux fois plus de personnes.”

Enfin, contrairement aux idées reçues, la solidarité fonctionne assez bien. “On voit souvent des gens qui vieillissent en gardant le même voisinage dans leur immeuble et qui se préoccupent les uns des autres”, relève-t-il. “L'exception

¹⁰ Le communiqué de l'OFS est mentionné dans Grize *et al.* (2005).

suisse” tiendrait tout à la fois à son réseau sanitaire, à son tissu social et à une température un tout petit peu plus fraîche... [...] ».

Le Temps, 19 août 2003

En juin 2004, l'OFS publie une série d'autres chiffres, qui font entrevoir une mortalité pour l'été 2003 fortement supérieure aux années antérieures, de l'ordre de 27% dans le canton de Genève (Ragetti et Rössli, 2020). Ces chiffres alarment. Une conférence sur la canicule de 2003 est organisée à l'Université de Genève les 8 et 9 juin 2003. À son issue, la mise en place d'un Plan Canicule à l'échelle cantonale est annoncée. À l'échelle nationale, c'est seulement en 2005, au terme d'une étude publiée par l'Institut de médecine sociale et préventive de l'Université de Bâle (Grize *et al.*, 2005), que la réalité de la catastrophe prend consistance : la Suisse a moins souffert de la canicule que la France et a connu de fortes disparités régionales, liées notamment à la météorologie. Toutefois, la vague de chaleur a provoqué la mort de mille personnes dans le pays.

En 2003, il n'y a donc pas eu d'exception sanitaire suisse. Là aussi, la canicule a pris de court. Pour ProClim, le Forum sur le climat et les changements globaux de l'Académie suisse des Sciences naturelles (Neu et Thalmann, 2005), cela s'explique par une difficulté à imaginer et à concevoir que la chaleur peut mettre la vie en danger.

« En 2003, la Suisse a fait l'expérience des conséquences de vagues de chaleur extrêmes. Il est inconcevable pour certains que la chaleur puisse devenir tout à coup un tourment ou même mettre la vie en danger. Il est inimaginable aussi que le Rhin se réchauffe au point que des dizaines de milliers de poissons périssent à cause des hautes températures de l'eau. Les glaciers ont réagi par une fonte record, le dégel du permafrost a provoqué une accumulation d'éboulements. [...] »

Neu et Thalmann (2005, p. 23)

2.2 La canicule de 2003 : un tournant dans la constitution sanitaire du problème et l'instrumentation de l'action publique

Avec ses chiffres records, la canicule de 2003 sonne l'alerte et opère un tournant dans l'instrumentation de l'action publique et la constitution du problème de santé. En Europe comme en Suisse, des rapports sont produits pour cerner les risques encourus et le profil des personnes vulnérables (Koppe *et al.*, 2004). Le développement de systèmes d'alerte et de veille sanitaire est recommandé. Genève concrétise son premier Plan Canicule en 2005 (Chambonnet, 2003), Vaud en 2009. La santé des personnes âgées est constituée comme le bien public le plus affecté par les chaleurs extrêmes, et l'on qualifie volontiers les mesures de protection à prendre à leur égard d'« assistance aux personnes en danger ».

« Les personnes âgées vivant seules sont particulièrement menacées en cas de vagues de chaleur. Elles ne sont pas aptes à prendre des mesures pour se protéger contre la chaleur ou n'en ressentent pas la nécessité. L'assistance aux personnes âgées et nécessitant des soins est donc de première importance en cas de vagues de chaleur. »

Neu et Thalmann, 2005, p. 23

En Suisse comme ailleurs, cette assistance prend très vite un tour exclusivement sanitaire, même si le facteur de risque que constitue l'isolement des personnes âgées, celles qui vivent en milieu urbain en particulier, est reconnu. Toutefois, dans le cadre de l'action publique qui se dessine pour faire face au problème de santé publique que posent les canicules, l'isolement est peu sinon jamais thématiquement traité comme un phénomène relevant de l'effritement du lien social auquel des réponses non directement sanitaires pourraient être apportées.

Très vite, l'isolement sort donc du champ thématique à partir duquel le problème de santé publique que posent les canicules se constitue¹¹. Et c'est à protéger de la chaleur le corps de personnes âgées que vont peu à peu viser toutes les mesures recommandées : se terrer dans son domicile aux heures les plus chaudes, obturer les fenêtres (volets et rideaux) pour refroidir son lieu de vie, s'hydrater, rafraîchir son corps avec des linges humides, ventiler voire, au mieux, climatiser les pièces, aérer la nuit, voire encore, si la mobilité le permet, se rendre dans un espace climatisé, celui du supermarché par exemple.

Dans le cadrage du problème ainsi posé, l'isolement est rapidement appréhendé comme une caractéristique des personnes, qu'un *care* individualisé et individualisant orienté par un paradigme biomédical permet de prendre en charge. Il est même favorisé par l'invitation faite à la population à se replier chez soi. Un tel paradigme évacue le social, dans le sens où il vise d'abord à maintenir le vital et à prévenir les différents méfaits physiologiques de la canicule, que la prise d'alcool et de certains médicaments, dont les psychotropes, peuvent aggraver : déshydratation, coup de chaleur potentiellement mortel, crampes, épuisement¹².

¹¹ Comme le montre Argoud (2016), la mise sous le boisseau de la thématique de l'isolement dans les réponses apportées aux effets délétères de la canicule se produit également très vite en France. En effet, juste après un été durant lequel il avait été beaucoup question de la responsabilité des familles et des proches dans l'hécatombe, au point de faire du lien social et du devoir de solidarité un élément important des premières prises de positions politiques et médiatiques, qui convergeront vers un projet de plan interministériel appelé « Plan vieillissement et solidarités », ce projet initial va se transformer en un plan dit de « la Réforme de solidarité pour les personnes dépendantes », qui accouchera en 2004 de la loi relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées. À l'issue de la canicule de 2003, c'est donc finalement autour de la question de l'autonomie que les politiques gériatriques en France vont s'orienter, et ceci alors même qu'un problème lié à l'isolement des personnes âgées avait été mis en lumière et thématiqué.

¹² Sur ces méfaits, voir Dubouloz (2004).

2.3 Les Plans Canicule : une action publique à transformer

Une fois la biomédicalisation de la réponse instaurée, celle-ci va se cristalliser dans les Plans Canicule, ne donnant plus aucune prise à une quelconque réouverture du pensable et du possible. C'est pourquoi la disparition du social s'observe même dans les cas où, ainsi du Plan Canicule actuel du Canton de Genève, ce sont les services sociaux qui sont mobilisés pour s'assurer, par contact téléphonique suivi, du bien-être des personnes âgées (avant une éventuelle visite à domicile par les agent-es de la police municipale ou en dehors d'une visite effectuée, en cas de problèmes de santé avérés, par l'IMAD, le service des soins à domicile)¹³.

De fait, le plan est un instrument qui contribue à institutionnaliser dans le temps la conduite d'une politique publique et tend « à réduire le risque de changement radical d'orientation des décideurs publics » (Briatte, 2011). La façon dont la mise en œuvre du Plan Canicule vaudois de 2014 a été évaluée (Dubois *et al.*, 2016), à la suite de son activation à deux reprises durant l'été 2015, le montre très bien.

Ce plan comprend un système de visiteuses/visiteurs communautaires, placé sous la responsabilité des communes et composé de samaritains, pompiers, membres de la protection civile ou d'assistant-es de sécurité publique. En 2015, 1'700 personnes ont reçu des visites à domicile. Les responsables au Service de la Santé publique s'interrogent sur la pertinence et la fiabilité de ce dispositif de visites. Leur question est la suivante : le public vulnérable cible est-il atteint ou, au contraire, les personnes visitées ne chercheraient-elles pas avant tout un lien social ? (Dubois *et al.*, 2016, p. 40)

Entre autres choses, les visiteuses et visiteurs interviewé-es par les personnes en charge de l'évaluation (Dubois *et al.*, 2016) rapportent les inquiétudes exprimées par les personnes âgées : certaines d'entre elles craignent qu'une demande de visites ouvre la voie à un placement non désiré en EMS. Plus intéressant encore, pour qualifier la nature des visites rendues, ces professionnel·les font la distinction entre des visites qualifiées de « visites canicules », celles qu'il s'agit de rendre, et des « visites sociales ». Cette distinction entre « visite canicule » et « visite sociale » n'a rien d'anodin. Elle manifeste en effet la façon ordinaire et routinière dont les Plans Canicule articulent le social et le biologique [ou le vital] d'une part, l'individuel et le collectif d'autre part.

« À Lausanne, les personnes de 75 ans et plus qui étaient identifiées ont reçu un courrier les informant que si elles désiraient une visite elles pouvaient appeler la centrale DIAM. Seules les personnes qui le désiraient ont été visitées. Les visites étaient réalisées durant les heures de travail, en binômes (2 ASP) et elles étaient annoncées par téléphone au préalable, ce qui mettait les personnes visitées en confiance. Le relais était pris par les pompiers/pompières ou les membres de la

¹³ Si elles apprécient dans un premier temps l'attention qu'on leur manifeste, les personnes âgées se lassent vite de ces coups de téléphone répétés et finissent même par les trouver incommodes. Car ces appels, qui les obligent à rester dans leur domicile, s'intègrent en définitive mal au tissu de pratiques et d'habitudes qui compose d'ores et déjà leur vie (Ulrike Armbruster, communication personnelle, 16 décembre 2022).

PCi le soir et les WE. Les visites étaient organisées par secteurs (entre 3 et 5 visites par jour). Les visiteuses/visiteurs devaient compléter un formulaire informatique proche de la check-list du dépliant “visiteurs”, mais un peu plus complet. Dans la mesure du possible, les 2^e et 3^e visites étaient effectuées par les mêmes visiteuses/visiteurs afin de pouvoir mieux suivre l'évolution de la personne. Un visiteur mentionne à ce titre : *“on leur demandait si elles souhaitaient avoir une autre visite, et puis elles répondaient tout le temps oui parce qu'en fait c'était plus la visite canicule, c'était la visite sociale”*. La première visite devait durer 15 minutes environ et les suivantes moins. »

Dubois *et al.*, 2016, p. 68

En raison des critères d'efficacité à l'aune desquels l'État juge la pertinence de son action publique – ce sont des critères d'ordre financier, mais il s'agit aussi de ne pas surcharger le système sanitaire –, une visite qui répondrait à un besoin social, et plus précisément à une absence de lien social, est susceptible d'être jugée illégitime. C'est pourquoi la façon dont les auteur-es du rapport justifient, dans leur évaluation, la légitimité de la visite à caractère social est significative. De fait, la seule façon de justifier les visites sociales est de cadrer l'isolement comme une propriété des personnes, qui s'ajoute à leur grand âge et à leurs maladies préexistantes.

« Les visiteuses/visiteurs ont estimé que les visites étaient utiles. La question du besoin de lien social plutôt que du réel besoin lié à la canicule évoqué par certains-es visiteuses/visiteurs ainsi que lors des entretiens ou dans les questionnaires, ne nous semble pas nécessairement problématique. En effet, ce constat tendrait à confirmer que le plan a réussi à cibler des personnes âgées plutôt isolées socialement. »

Dubois *et al.*, 2016, p. 111

On le voit, dans le Plan Canicule vaudois, la vulnérabilité des personnes est entièrement réduite à des caractéristiques individuelles objectives, d'ordre socio-démographique, sur lesquelles l'action publique n'a aucune prise. Elle s'y rapporte en effet uniquement pour identifier le groupe de la population à protéger.

Or, dès 2002, dans son autopsie sociale de la canicule de Chicago de 1995, Eric Klinenberg (2022 [2002]) a montré que l'écologie des espaces publics urbains est aussi un facteur dont il faut tenir compte. Certes, à Chicago, la très grande majorité des victimes, des personnes âgées, sont mortes seules chez elles. Beaucoup étaient par ailleurs issues des quartiers parmi les plus pauvres de la ville. Toutefois, les quartiers de Chicago pauvres, mais denses en infrastructures sociales favorisant les contacts sociaux, et propices à l'entretien de relations sociales de proximité, ont été protégés. Au contraire, les quartiers désocialisés, dans lesquels les personnes vivaient recluses chez elles faute d'endroits sûrs et avenants où se rencontrer, ont connu une très forte létalité.

En ce sens, dans les milieux urbains, ce qui rend les personnes âgées vulnérables, ce sont moins des caractéristiques socio-démographiques et sanitaires individuelles, qu'un milieu de vie dans lequel les infrastructures sociales sont dégradées et ne remplissent plus leur rôle de support à la vie sociale.

Par « infrastructures sociales », Klinenberg (2018) entend les lieux ou les espaces que configurent les institutions publiques – les bibliothèques, les écoles, les places de jeu, les parcs, les piscines par exemple –, ou qui s'instituent dans l'espace public urbain : sur les trottoirs, dans les cours et les jardins communautaires entre autres. Les infrastructures sociales sont donc des lieux ou des espaces « hors sollicitations marchandes » (Lussault, 2022), où la vie sociale peut s'inventer et se mettre en forme, en public et en commun, y compris pour se protéger des fortes chaleurs et atténuer leurs effets sur la santé.

Aujourd'hui, à l'heure où les canicules sont longues, récurrentes et habituelles, ré-introduire dans l'action publique la question des infrastructures sociales (Berger *et al.*, 2021 ; Carlier *et al.*, 2022 ; Berger, Carlier et Van Hollebecke, 2022), et, plus largement, réfléchir à la façon dont l'organisation sociale, écologique et matérielle de la ville peut soutenir sinon augmenter une capacité à vivre dans le « Nouveau régime climatique » (Latour, 2015 ; 2017), paraît indispensable. Mais cela suppose de dé-cadrer le problème de santé publique qui s'est constitué à partir de la canicule de 2003, et de le re-cadrer sur la base des enjeux posés par le réchauffement planétaire. C'est pourquoi je vais à présent m'intéresser à la façon dont l'Anthropocène est entré dans la conscience publique.

3. L'ENTRÉE DE L'ANTHROPOCÈNE DANS LA CONSCIENCE PUBLIQUE

La Terre, en raison de la composition de son atmosphère et des interactions complexes entre un ensemble de processus géologiques, physiques et biochimiques, est un système planétaire qui a été favorable au développement et au maintien de la vie des organismes complexes, dont les plantes, les animaux puis l'espèce humaine. À l'échelle temporelle qui est celle de la planète, l'Anthropocène doit être compris comme l'époque où l'espèce humaine met en danger les conditions mêmes de son existence sur la Terre (et ainsi que celle d'autres vivants), sans que cela mène à la destruction du globe – bien que la trajectoire biogéochimique de la planète en serait modifiée. Car « ce que le réchauffement de la planète menace, ce n'est pas la planète [...] elle-même, mais les conditions mêmes [...] dont dépend la survie de l'espèce humaine et des autres formes de vie » (Chakrabarty, 2021, p. 36 ; ma traduction).

En ce sens, le réchauffement planétaire est une crise à la fois écologique et humaine : le stress que l'activité humaine exerce sur la planète à l'ère du capitalisme mondialisé modifie l'environnement dans lequel nous vivons jusqu'à le rendre difficilement habitable. C'est pourquoi D. Chakragarty nous invite à considérer que les êtres humains agissent, dans l'Anthropocène, à manière d'une véritable « force géologique » (2021, p. 7). En d'autres termes, l'historien insiste sur le « caractère géologique de l'agentivité humaine », là où d'autres auteur-es seraient plutôt enclins à souligner « l'agentivité des non-humains » (Etelain et Maniglier, 2002, p. 772).

Le défaut d'habitabilité de la planète Terre fait sens à l'échelle de la temporalité de l'histoire humaine, puisqu'il met en question la perpétuation de l'espèce humaine et notre forme de vie. Toutefois, sans les puissants instruments de visualisation des scientifiques, la planète et son histoire biogéochimique sont une réalité qu'il est difficile d'appréhender, dans la vie de tous les jours, par les terrestres que nous sommes. En revanche, nous tous faisons l'expérience directe de la Zone critique, ainsi baptisée par les sciences de la Terre ou la « science du système Terre » (Earth System Science – ESS). La Zone critique, où se concentre la vie terrestre (Latour, 2022), est cette fine pellicule poreuse qui s'étend entre les roches dures et jusqu'à la basse atmosphère, à une altitude allant de 8 kilomètres (à l'approche des pôles) à 15 kilomètres (au niveau de l'équateur). Outre le sol, elle comprend les écosystèmes visibles et invisibles (champignons, bactéries), les glaciers, les rivières, entre autres, et les humains (Gaillardet et Boudia, 2021).

C'est dans la Zone critique que les conditions d'habitabilité de la Terre sont les plus modifiées, et que nous expérimentons le réchauffement planétaire avec des températures de plus en plus intenses lors des canicules. Cette expérience du réchauffement planétaire est une expérience sensible, que nous faisons en vertu de notre ancrage écologique dans un milieu de vie singulier. Mais elle est également une expérience publique (Quéré et Terzi, 2015 ; Gonzalez

et Malbois, 2015), dans la mesure où elle se donne aussi à nous à travers la façon dont les médias rendent compte et caractérisent les phénomènes qui la constituent.

À cet égard, restituer la genèse et la texture de cette expérience publique à travers la couverture médiatique des canicules depuis 2003 permet de suivre la façon dont l'Anthropocène a peu à peu émergé à la conscience publique. Une telle appréhension de l'espace public médiatique rend également possible l'observation fine de la mise en forme progressive, dans nos sociétés, d'une nouvelle manière de se rapporter à l'ensemble du monde vivant et au terrestre, mais aussi de se concevoir comme être humain et de concevoir l'environnement avec lequel on interagit.

Cette nouvelle manière de se décrire et de se raconter relève, de fait, d'une « *accountability anthropogénique* »¹⁴. Elle fait fond sur un présent dans lequel le temps historique humain et le temps géologique planétaire ne peuvent plus se penser de manière séparée, dans la mesure où « des actions et des processus inscrits dans la temporalité de l'histoire humaine interviennent directement sur l'histoire de la planète » (Etelain et Maniglier, 2022, p. 772), et ceci alors même qu'en raison de la disproportion entre les deux temporalités, ce qui fait événement à l'échelle humaine devient insignifiant à l'échelle planétaire (Chakrabarty, 2021). La non-inscription de l'Anthropocène dans l'échelle des temps géologiques et la façon dont l'IUGS et l'ICS justifient cette décision dans leur prise de position commune (IUGS et ICS, 2024) constituent à cet égard des éléments particulièrement éloquents¹⁵.

D. Chakrabarty (2021) a mis en évidence que la discontinuité entre ces deux temporalités est la condition de possibilité de la discipline historique moderne : « la différence entre “nature” et “histoire” n'était au fond rien d'autre qu'une différence de vitesse : on tenait pour “naturel”, au regard de l'histoire, ce qui bougeait lentement... » (Etelain et Maniglier, 2022, p. 772). En rupture avec la Modernité, l'*accountability* anthropogénique donne à voir une espèce humaine qui se réfléchit comme une forme de vie en interconnexion avec d'autres entités terrestres. Ce sont ses principales dimensions que je vais esquisser ci-dessous, à travers la brève chronique d'une série d'articles publiés par les journaux de presse quotidienne *Le Monde* et *Le Temps*.

¹⁴ Je construis l'expression d'« *accountability anthropogénique* » pour nommer cette nouvelle manière de se décrire et de se raconter sur le modèle de l'« *accountability astronomique* », expression que Louis Quéré a formulé pour préciser, dans son commentaire de l'ethnométhodologie de Harold Garfinkel, en quoi la découverte du pulsar optique par quatre astrophysiciens américains procède d'un travail de découverte proprement astronomique – et donc analysable et descriptible comme tel –, qui s'origine « dans une technicité spécifique (équipement, disposition matérielle du laboratoire, savoir-faire) » (Quéré, 1987, pp. 109-111).

¹⁵ En estimant que l'Anthropocène est un non-événement à l'échelle planétaire mais qu'il est un événement signifiant à l'échelle humaine, les scientifiques de l'IUGS et de l'ICS démontrent la validité des thèses de D. Chakrabarty (2021).

3.1 Chronique de la canicule de 2003 dans *Le Monde*

- Le Monde, 19 juillet 2003 : « **Selon les météorologues, la canicule et les faibles pluies n'ont rien d'alarmant** »

Après un mois de juin particulièrement chaud, la France continue de transpirer. Le Monde tient toutefois des propos rassurants : selon les météorologues et les climatologues interviewé-es, ces chaleurs « *résultent de la variabilité naturelle du climat en zone tempérée* ». Rien, à ce stade, ne permet d'attribuer la « *canicule actuelle* » au changement climatique.

- Le Monde, 11 août 2003 : « **Le gouvernement interpellé sur les conséquences de la canicule** »

Les services hospitaliers sont débordés, on enregistre des records de pollution à l'ozone. La veille, à la télévision, le président des médecins urgentistes a pointé du doigt l'inaction du gouvernement. « *Ils osent dire que ce sont des morts naturelles* » a-t-il appuyé. La Direction générale de la santé se défend. Elle déclare à Le Monde ne posséder « *aucune donnée épidémiologique* ». Des voix critiques s'élèvent. En particulier, les Verts appellent à une transformation profonde des politiques publiques en matière de transports et dénoncent la léthargie du gouvernement. Les pics de pollution montrent qu'il faut agir, et vite. Le problème écologique qu'ils dénoncent – l'expression de « *crise écologique* » est utilisée – se figure sous la forme d'émissions de CO₂ qui endommagent l'air que l'on respire. Il n'est pas encore question d'une crise du climat, liée à une planète qui se réchauffe en raison d'excès de gaz à effet de serre.

- Le Monde, 13 août 2003 : « **Les glaces de l'Arctique auront complètement fondu dans un siècle** »
- Le Monde, 14 août 2003 : « **L'environnement sévèrement menacé par la durée et le niveau exceptionnel des températures** »
- Le Monde, 19 août 2003 : « **Comment plantes et arbres luttent contre sécheresse et canicule** »

Le Monde s'intéresse aux effets sur l'environnement « *du réchauffement de l'atmosphère lié aux émissions* » de CO₂. La « *glace de l'Arctique aura complètement fondu d'ici environ cent ans* », mais, selon des spécialistes, cela pourrait déboucher sur « *l'ouverture d'une nouvelle route maritime au nord de la Russie qui permettra d'économiser 10 jours entre l'Europe et le Japon* ». Dans les fleuves, la population piscicole reste stable. Les poissons souffrent de la canicule, mais « *résistent grâce à des "mécanismes d'évitement" des zones chaudes* ». Les plantes et les arbres agissent eux aussi pour contrer les effets délétères de la sécheresse. La description du journal est éloquente : les « *tiges de blé* » se font « *plus courtes* », le sol des forêts « *est déjà jonché de feuilles mortes* ».

- Le Monde, 02 septembre 2003 : « **Réchauffement climatique : le coût de l'imprévoyance** »

Même si le mot de « planète » n'est jamais énoncé, Le Monde voit dans la canicule de 2003 un signe avant-coureur des désastres à venir et laisse entrevoir notre entrée dans un « nouveau régime climatique » : « *Pour les scientifiques comme pour les politiques* », écrit le journal, « *la cause est entendue : les 11 500 morts de la canicule ne forment que l'avant-garde des victimes et des dommages à venir du fait du réchauffement climatique provoqué par les émissions de gaz à effet de serre (GES)* ».

3.2 Chronique des canicules de 2015, 2018 et 2019 dans Le Temps

- Le Temps, 29 juin 2015 : « **Canicule annoncée : le début de juillet va être très très chaud** »

La canicule de 2003 avait mis en exergue le pouvoir délétère des fortes chaleurs sur le corps des personnes âgées, qui étaient apparues dans l'espace public essentiellement sous la figure, passive, de victimes. La canicule de 2015 est celle où l'ensemble des habitant-es humain-es de la Zone critique situé-es sur le continent européen, dans les pays d'Europe occidentale en particulier, font l'expérience des « *effets sur le corps* » des chaleurs extrêmes. Le Temps apprend à son lectorat que « *les humains [sont] des animaux homéothermes* », et que leur corps n'est « *pas fait pour supporter sur le long terme des degrés trop importants* ». C'est donc d'abord par le corps que l'espèce humaine éprouve les conséquences du réchauffement climatique, et qu'elle prend conscience que l'eau est essentielle à son bon fonctionnement. En cas de déshydratation, « *lorsque le corps ne peut plus suer, l'insolation se transforme en coup de chaleur et les problèmes commencent : maux de tête, crampes musculaires, éruptions cutanées* ».

- Le Temps, 2 juillet 2015 : « **En Suisse, les systèmes d'“alerte canicule” sont efficaces** »

Alors que les fortes chaleurs s'installent en ce début juillet 2015, Le Temps rappelle que les « *dispositifs d'alerte canicule* » qui s'activent dans toute l'Europe pour protéger les populations ont été mis en place après l'été meurtrier de 2003. La position de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) est sans équivoque : face à l'« *urgence du réchauffement* », de tels dispositifs sont devenus indispensables, en particulier dans les zones urbaines. En 2003, les certitudes relatives aux conséquences du réchauffement climatique ne se disaient guère au-delà de la communauté scientifique. Cette dernière se prononce désormais en public, d'une seule voix : « *le réchauffement [climatique] va multiplier les épisodes de chaleur extrême lors des prochaines décennies. La canicule de 2003 risque de devenir la norme l'été en Europe d'ici à 2100* ». Et c'est depuis la position d'un être vivant situé dans la Zone critique qui éprouve « corporellement » la canicule que le journal nous invite à faire l'expérience du réchauffement climatique en marche.

- Le Temps, 23 juillet 2015 : « **La canicule, incubateur d'angoisses** »

La canicule met les corps à rude épreuve, ceux des enfants et des personnes âgées en particulier. D'ailleurs, les fortes chaleurs ont « *déjà causé une surmortalité de 15% chez les aînés* ». Pour Le Temps, ce fait désormais bien connu ne doit pas cacher une autre population à risque, dont on parle peu : « *les patients [qui souffrent] de troubles de l'anxiété* ». Or, la canicule, les alertes canicules *relayées par les médias* y compris, intensifient leurs angoisses. Par le biais de témoignages édifiants, le journal donne à voir des humains doublement fragilisés par les fortes chaleurs : à la vulnérabilité de leur corps s'ajoute celle de leur esprit. Le retrait dans le domicile, remède proposé aux personnes âgées, peut donc aussi être vecteur de mal-être.

- Le Temps, 4 août 2015 : « **L'été où les Alpes ont fondu** »
- Le Temps, 27 août 2015 : « **La forêt suisse à l'épreuve du changement climatique** »

Les êtres humains ne sont pas les seuls à souffrir de la canicule. Durant cet été 2015, en effet, « *les Alpes ont fondu* ». Selon des chercheur·es de l'Université de Zürich, la vitesse de fonte « *est deux à trois fois plus rapide depuis 2001 que durant tout le 20^e siècle* » et le dégel des glaciers, parfois, « *menace directement l'homme* ». En effet, fragilisées, « *les roches se détachent* » et « *viennent grossir les torrents* » qui traversent les villages de montagne. Mais les hauteurs alpines ne sont pas les seules à être touchées. Les effets du réchauffement climatique sur la forêt suisse sont eux aussi « *perceptibles* », en particulier dans les cantons du Valais et des Grisons. Interviewé, le responsable de l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL) explique : « *[[]es pins sylvestres y ont régressé suite à des sécheresses répétées au début des années 2000, et ont été remplacés par des chênes pubescents* ». De fait, les forêts de montagne de basse altitude, encore peuplées de résineux aujourd'hui, sont à l'avenir vouées à être composées de plus en plus de feuillus. Affaiblies, les forêts seront d'autant plus vulnérables aux incendies, « *aux maladies et aux insectes ravageurs* ».

- Le Temps, 29 novembre 2018 : « **La santé des plus vulnérables menacée par le réchauffement climatique** »

Durant l'été 2018, même la Suède, dont les forêts ont été ravagées par des incendies, a souffert de la canicule. À l'orée de l'hiver, The Lancet publie un rapport signé par des expert·es internationaux et souligne : les « *problèmes de santé liés à la chaleur augmentent dans le monde à cause des effets du changement climatique sur les personnes âgées, les urbains et les patients déjà affaiblis par une maladie* ». Reprenant une dépêche de l'ATS, Le Temps précise que l'Europe, parce qu'elle est fortement urbanisée et habitée par des populations vieillissantes, est plus vulnérable aux fortes chaleurs que l'Afrique et l'Asie du Sud-Est. Pourtant, les systèmes de santé n'ont pas encore été suffisamment adaptés pour faire face « *à l'augmentation des températures* ».

- Le Temps, 20 août 2019 : « **Les canicules vont être de plus en plus longues** »

Des records de chaleur ont été battus durant les mois de juin et juillet, transformant certains appartements des grands centres urbains en véritables fournaies. En effet, *entre « pollution, bitume, circulation intense et végétation éparse », tous « les immeubles ne sont pas égaux face à la canicule »*. Après l'été, Le Temps s'alarme. Déjà plus intenses et fréquents, les phénomènes météorologiques extrêmes sont destinés à durer plus longtemps, *« même avec un réchauffement de la planète [qui serait] limité à +2 degrés C »*. Et « le monde », précise le journal, *« s'est déjà réchauffé de +1 degré C, entraînant une augmentation des canicules, sécheresses ou tempêtes »*.

3.3 Chronique de la canicule de 2022 dans Le Temps

- Le Temps, 17 juillet 2022 : « **L'Europe a un avant-goût des températures extrêmes** »

En Europe comme en Suisse, l'été 2022 est l'été des extrêmes : sécheresse, méga feux, températures qui atteignent les 40, voire les 46 degrés C. Interviewé par Le Temps un architecte et urbaniste de l'EPFL souligne que la population suisse est mal adaptée au réchauffement climatique : *« En Suisse, l'urbanisme est encore bien trop minéral alors qu'il faudrait davantage de verdure pour atténuer la chaleur. Nous sommes dans une injonction contradictoire avec la volonté de densifier les villes, car nous savons que la densification y augmentera les températures »*. Le journal pointe le cercle vicieux dans lequel cette inadaptation nous enferme : plus les vagues de chaleur augmentent, plus les demandes de climatisation augmentent. Or, *« la climatisation contribue pour une grande part aux pics de consommation d'électricité, augmentant les rejets de gaz à effet de serre »*.

- Le Temps, 24 juillet 2022 : « **Les aînés dans la chaleur : «On venait à peine de sortir du confinement est boum, la canicule !** »

Les plans canicules de Suisse romande sont activés. Depuis deux semaines, Marie-Eve Volkoff, 85 ans, qui vit à Genève, *« reste cloîtrée chez elle »*, de 10h du matin jusque vers 15h. Elle vit, selon ses propres termes, *« une petite existence étriquée »*. Elle connaît par cœur les recommandations des services de santé publique et les *« suit scrupuleusement : assombrir les pièces, éviter de sortir aux heures les plus chaudes. Boire souvent. Appliquer des compresses fraîches sur ses tempes. Prendre des douches. Aérer son appartement durant la nuit »*. Malgré ces principes écologiques, Marie-Eve Volkoff *« s'est résignée à installer un petit climatiseur chez elle »*. Pour elle, comme pour beaucoup de ses voisins du même âge, la canicule apparaît comme *« une grave menace »*. Pour y faire face, de nombreux CMS n'attendent pas le déclenchement des plans Canicule, et font jusqu'à *« cinq visites supplémentaires par jour »*. Cette année, *« l'épisode de chaleur est particulièrement long et affecte surtout les personnes seules chez elles »*, qui sont profondément atteintes dans leur moral. Le directeur de Pro Senectute Vaud estime que le mieux serait de *« créer des possibilités de rencontre entre les gens »*. En effet, avance-t-il, *« [l]a prévention passe aussi par ces échanges informels, où chacun partage ses expériences »*. Quant à elle, Marie-Eve

Volkoff juge que « *les autorités ont une responsabilité dans la situation* ». C'est pourquoi elle a rejoint l'association des Aînés pour la protection du climat suisse, « *qui compte aujourd'hui 2000 membres* ». La question qui guide sa « *lutte contre le réchauffement climatique* » et qu'elle nous adresse attend encore une réponse. Cette question est la suivante : « *La médecine nous permet de vivre le plus longtemps possible. Mais avec quelle qualité de vie ? Confinée ?* ».

Figure 2 : L'été 2023 résumé par Le Monde



C'est avec la question de Marie-Eve Volkoff, genevoise de 85 ans, que je termine cette chronique médiatique des canicules, non sans rappeler que l'été 2023 a été l'été « *le plus chaud jamais mesuré* » et qu'il a été marqué par un enchaînement impressionnant « *d'événements climatiques extrêmes* », parmi lesquels une tempête hors du commun, probablement une tornade, qui s'est abattue sur le Jura.

L'été 2023 a aussi été celui où le journal Le Monde a jugé incontournable de faire le récit de la façon dont nous avons, en entrant dans l'ère industrielle, « *bouleversé la planète* ». Publiée le 7 juin 2023, dans la foulée du dernier rapport du GIEC, cette infographie nous situe dans un présent qui se projette dans un avenir qui doit s'imaginer et se penser dans un autre monde, placé sous l'égide de l'Anthropocène.

Vivre dans ce monde signifie, comme le souligne Bruno Latour, que nous ne pouvons plus, en tant qu'êtres humains, nous comprendre comme « *des sujets à distance du monde* » (Latour, 2022, p. 39) dans lequel nous nous trouvons, et que nous devons faire entrer le « *système Terre* » dans notre « *régime d'action* » (Latour, 2022, p. 69). En d'autres termes, il s'agit désormais pour nous de transformer notre façon de nous rapporter à l'environnement naturel, de prendre conscience que « *l'environnement est fait par les vivants et non pas, comme on le*

croyait avant, que les vivants occupent un environnement auquel ils s'adaptent » (Latour, 2022, p. 66).

La façon dont l'espèce humaine a jusqu'ici transformé l'environnement a conduit à rendre la planète inhabitable. Comment, à partir de cette conception renouvelée de l'environnement naturel, le travail social peut-il contribuer à maintenir l'habitabilité de la planète, et plus spécifiquement l'habitabilité des centres urbains ? C'est la question que je vais à présent aborder en appelant, à l'horizon des épisodes caniculaires à venir, à resocialiser le *care*.

Pour ce faire, raviver la relation de voisinage me semble être l'une des pistes les plus prometteuses. Aussi, c'est au prisme de cette relation sociale bien particulière que je vais dans cette dernière partie plaider pour le dépassement d'une conception essentiellement sanitaire et individuelle des risques et des mesures de protection contre la chaleur, et tenter de fournir quelques pistes en vue de la ré-introduction du social et du collectif dans le *care*.

4. CARE SOCIAL DANS L'ANTHROPOCÈNE : RAVIVER LA RELATION DE VOISINAGE

Pourtant centrale dans les sciences sociales naissantes, au début du 20^e siècle, aux USA en particulier (McKenzie, 2009 ; Woods, 2020 ; Cefaï, 2002), la notion de voisinage a pendant longtemps été jugée suspecte, car synonyme de communautarisme. Aujourd'hui, plusieurs auteur-es invitent à la mobiliser pour penser les enjeux posés par le réchauffement planétaire (Pattaroni, 2022 ; Zask, 2022a). Je vais pour ma part m'inspirer principalement des réflexions de la philosophe Joëlle Zask, qui a beaucoup écrit sur la participation, mais également, ces dernières années, sur des enjeux touchant à la crise écologique (Zask, 2011 ; 2016 ; 2022b ; 2022c). L'article intitulé « *Écologie du voisinage* » qu'elle a publié il y a deux ans m'a tout particulièrement intéressée (Zask, 2022a).

Pour commencer, il faut rappeler que la notion de voisinage ne renvoie pas seulement au voisin-e, en tant que mon voisin est, sur le plan purement factuel, une personne avec laquelle je partage une proximité spatiale ou géographique, ou encore une personne « qui se trouve fréquenter un même lieu que celui où je me trouve » (Zask, 2022a, p. 100). En effet, le voisinage, c'est aussi le lieu lui-même, le quartier ou le pâté de maisons où prennent place les relations entre des voisin-es. En ce sens, le voisinage est le lieu qui, dans la mesure où il articule des espaces communs et partageables et des espaces privés, configure des relations sociales spécifiques, celles qui se nouent entre des « inconnus familiers » (Eric Charmes in Zask, 2022a).

Plus précisément, le ou la voisine n'est ni l'individu inconnu avec qui l'on se tient dans un rapport de juxtaposition, un-e passant-e dans la rue ou une personne dans le métro par exemple, ni l'individu familier proche avec qui l'on cohabite dans son domicile. Aussi, le voisin « n'est pas celui que l'on connaît, mais celui que l'on reconnaît » en vertu du partage, y compris de façon momentanée, d'un même espace physique où prennent places différents usages, non sans heurts parfois (Pattaroni, 2022). À ce titre, la relation de voisinage relève de la coexistence entre des personnes qui sont, les unes à l'égard des autres, « ni des amis, ni des ennemis »¹⁶.

Le voisinage a ceci d'intéressant qu'il permet une mise en perspective ancrée dans la réalité de la ville, sans « faire comme si l'on pouvait ignorer et désertier sur le papier nos infrastructures et nos systèmes de production » (Rigoulet et Bidet, 2023, p. 9), et donc de tenir ensemble les deux enjeux majeurs des sociétés vieillissantes à l'ère du réchauffement planétaire : l'enjeu écologique d'une part, et l'enjeu du lien social d'autre part.

Car la ville peut être lue comme le lieu d'un double méfait. Premièrement, la ville se développe non pas en symbiose avec l'environnement naturel, mais contre lui. Plus précisément, grande

¹⁶ Cette expression, comme la précédente, présente de légères modifications de propos issus de J. Zask (2022a).

émettrice de gaz à effets de serre, la ville détruit la nature, à laquelle elle se rapporte comme à un stock de ressources, des ressources qui, une fois transformées, deviendront des déchets. Deuxièmement, la ville se développe en détruisant la sociabilité qui s'ancre sur le partage géographique ou spatial d'un milieu de vie de proximité, qui est celui du voisinage ou du quartier. Or, soutient Joëlle Zask, pour maintenir l'habitabilité des centres urbains dans l'Anthropocène, nous avons tout intérêt à favoriser et développer les relations de voisinage, et à partir de l'idée que le voisinage « peut tenir lieu d'écosystème » (Zask, 2022a, p. 100).

Mais qu'est-ce que penser le voisinage comme écosystème veut dire ? C'est, me semble-t-il, prendre en compte au moins deux choses.

La première chose, c'est la nécessité de ne pas « désolidariser la dynamique des relations sociales de la morphologie des lieux où elles se produisent » (Zask, 2022a, p. 100), c'est-à-dire des usages et des activités auxquelles la matérialité des lieux donne forme : les bancs publics où l'on s'assoit et converse, les porches où l'on s'abrite, les grilles dessinées sur le sol pour jouer à la marelle, etc. Dans ce premier sens, la notion d'écosystème renvoie à la notion d'écologie propre à la sociologie urbaine de l'École de Chicago, qui invite à réfléchir aux relations humaines et aux rapports sociaux en regard du territoire et, plus largement, de l'environnement naturel et matériel dans lequel elles s'inscrivent, et dont les infrastructures sociales font intégralement partie¹⁷.

La deuxième chose, c'est la nécessité, aujourd'hui, de tenir ensemble et « d'organiser de manière durable » (Zask, 2022a, p. 100) les relations interhumaines et les relations entre espèces. Dans ce deuxième sens, la notion d'écosystème renvoie au fait que le voisinage, par définition, est un lieu « multi-espèces » (Zask, 2022a, p. 109), où tous les terrestres, humains, plantes et animaux en particulier, coexistent et entrent en interaction. Penser de façon écosystémique invite dès lors à réfléchir à la façon dont, dans le voisinage, se configure une écologie particulière des relations terrestres, de leurs modes de composition et de déploiement.

Mais à quelles conditions le voisinage fait-il ou peut-il faire écosystème ?

L'écologie des relations terrestres qui s'ancre dans le voisinage fait écosystème quand elle est apte à engendrer des manières de vivre ensemble durables, c'est-à-dire qui reproduisent le terrestre sans passer par sa destruction, mais aussi créatrices.

Car à l'ère du réchauffement climatique, de telles manières de vivre ensemble devraient être créatrices, tout d'abord, de lien social. Rappelons-le, la forme de relation sociale que soutient la relation de voisinage est singulière en ceci qu'elle relève de la « sociabilité ». Source de plaisir, souple et dynamique, délestée de toute contrainte, la sociabilité est, comme l'a souligné Simmel (1999 [1908]), la forme ludique et esthétique que prend l'association entre les humains. C'est dire, ici, qu'entrer dans une relation de voisinage, c'est entrer dans une relation qui est à elle-même sa propre fin. Une telle relation ne vise aucune utilité et n'est motivée par aucun besoin. Elle met en face à face des individus qui se rapportent à eux-mêmes comme à des

¹⁷ Briser l'isolement par le fait de voisiner est une question d'ores et déjà travaillée en gérontologie. Sur le plan scientifique, voir par exemple, Argoud *et al.* (2004). Sur le plan de l'action sociale, Pro Senectute Vaud a lancé en 2019 un programme intitulé la « Compagnie des Voisins » : <https://compagniedesvoisins.ch/>

égaux, et qui s'engagent dans un processus de transformation mutuelle. C'est pourquoi, d'ailleurs, la sociabilité est non seulement ce qui brise l'isolement social, mais aussi ce « qui permet à une société de rester en quelque sorte "ouverte" » (Zask, 2022a, p. 103), et disposée à accueillir l'altérité, le différent.

Mais, sous l'Anthropocène, lutter contre l'effritement du lien social ne suffit pas. En effet, de telles manières de vivre ensemble devraient aussi être créatrices de ce que l'on pourrait appeler des « dispositifs indigènes de climatisation »¹⁸. Comme Marc Breviglieri (2023) l'a souligné dans un récent article, l'écologie particulière des relations terrestres qui prend place dans le voisinage a, quand elle se déploie en donnant forme à des « biens communs urbains de proximité », un « pouvoir climatisant » de l'air. Favoriser une telle écologie relationnelle, permet, dès lors, « d'élever le seuil de tolérance au réchauffement climatique » (Breviglieri, 2023), et de se protéger des effets délétères des canicules.

¹⁸ Cette notion n'est pas utilisée par M. Breviglieri (2023) ; elle affleure cependant tout au long de son texte et m'a été inspirée par sa lecture.

CONCLUSION : VERS UNE SOCIALISATION DU CARE

Les éléments que je viens d'exposer ont trait à la composante sociale du *care* et à la façon dont la relation de voisinage est susceptible de nous permettre de dépasser une conception exclusivement sanitaire des risques et des mesures de protection face à l'exposition aux fortes chaleurs. Pour conclure, j'aimerais encore dire un mot sur la dimension collective de ce *care*, sa socialisation en d'autres termes, qui implique le travail social de façon centrale.

Si entrer dans une relation de voisinage, en tant que celle-ci est une composante élémentaire de la socialité humaine, est aisément accessible à tout un-e chacun-e pour autant que les conditions sociales et économiques nécessaires soient réunies, cette forme d'association est néanmoins fragile. Par ailleurs, la façon dont un voisinage est susceptible de tenir lieu d'écosystème est encore largement à découvrir et à mettre en forme, et ceci dans chaque quartier urbain. Cela étant, dans la mesure où elle relève de l'auto-organisation, de l'auto-gestion de l'auto-gouvernement, la relation de voisinage peut donner lieu à une action publique par le bas¹⁹. Cette action publique ascendante n'a guère sa place dans les instruments de conduite des politiques publiques que sont les Plans Canicule et, plus largement, les Plans Climat, dont la logique est avant tout une logique descendante.

Une telle action publique nécessite par ailleurs d'être soutenue et encouragée. Partager une zone de coexistence ne suffit en effet pas à faire émerger de petites communautés de proximité, des communautés qui s'édifient, comme le souligne Luca Pattaroni (2022), non pas sur la figure du ou de la passant-e qui circule, indifférent-e, dans l'espace public, mais sur celle de l'habitant-e qui demeure et qui entre en transaction avec son environnement.

À cet égard, socialiser le *care* pourrait consister, par le biais d'un travail social communautaire ancré dans la tradition des *social settlements* (Woods, 2020 ; Cefaï, 2023), à questionner et améliorer les conditions de vie et d'habitabilité des quartiers urbains, en favorisant la participation civique et citoyenne des personnes qui résident au sein d'un même voisinage. Plus concrètement, il s'agirait, via un travail « fondé sur la discussion publique, l'enquête et l'expérimentation » (Cefaï, 2020, p. 392), d'améliorer la connaissance des quartiers et de leurs défaillances ou endurance en regard de l'Anthropocène, de solidifier des réseaux de coopération, d'identifier les problèmes et les besoins, et d'imaginer des solutions durables et vivables, dans la perspective d'une transformation et d'une reconstruction non seulement sociale (Woods, 2020), mais écosystémique des quartiers.

Le maintien et l'édification de « biens communs écologiques et urbains de proximité » (Breviglieri, 2023), de lieux publics renouvelés où habiter avec d'autres en dehors de l'espace privé du logement et s'abriter de la chaleur sans s'isoler, participent assurément de cette reconstruction. Mais pluraliser la fonction ou l'usage des infrastructures sociales existantes, notamment de celles qui possèdent des espaces climatisés, comme Alexandre Lambelet

¹⁹ Comme le souligne D. Cefaï (2023) à partir de la figure de Jane Addams, dans la question de la socialisation du *care*, se loge une dimension proprement politique.

(2022) a pu le suggérer dans sa vision de l'EMS 3.0, est sans aucun doute également une piste à explorer.

Car si, à l'avenir, nous devons réduire nos « communs négatifs » (Monnin, 2023), soit les déchets que les sociétés capitalistes produisent à l'excès, nous pouvons aussi, en nous adossant aux capacités de sociabilité qui nous sont spécifiques à nous les humains, nous attacher à faire croître et à pluraliser nos communs positifs, soit les formes de relations sociales qui soutiennent un vivre ensemble ouvert et inclusif, et suivre en parallèle la voie d'une sobriété avenante, joyeuse et bienveillante à l'endroit de tous les terrestres.

SOURCES : ARTICLES DE PRESSE ANALYSÉS

Le Monde. (2003, 19 juillet). *Selon les météorologues, la canicule et les faibles pluies n'ont rien d'alarmant.* https://www.lemonde.fr/archives/article/2003/07/19/selon-les-meteorologues-la-canicule-et-les-faibles-pluies-n-ont-rien-d-alarmant_328309_1819218.html

Le Monde. (2003, 11 août). *Le gouvernement interpellé sur les conséquences de la canicule.* https://www.lemonde.fr/archives/article/2003/08/11/le-gouvernement-interpelle-sur-les-consequences-de-la-canicule_330239_1819218.html

Le Monde. (2003, 13 août). *Les glaces de l'Arctique auront complètement fondu dans un siècle.* https://www.lemonde.fr/archives/article/2003/08/13/les-glaces-de-l-arctique-auront-completement-fondu-dans-un-siecle_330475_1819218.html

Le Monde. (2003, 14 août). *L'environnement sévèrement menacé par la durée et le niveau exceptionnel des températures.* https://www.lemonde.fr/archives/article/2003/08/14/l-environnement-severement-menace-par-la-duree-et-le-niveau-exceptionnel-des-temperatures_330542_1819218.html

Le Monde. (2003, 19 août). *Comment plantes et arbres luttent contre sécheresse et canicule.* https://www.lemonde.fr/archives/article/2003/08/19/comment-plantes-et-arbres-luttent-contre-secheresse-et-canicule_330947_1819218.html

Le Monde. (2003, 02 septembre). *Réchauffement climatique : le coût de l'imprévoyance.* https://www.lemonde.fr/archives/article/2003/09/02/rechauffement-climatique-le-cout-de-l-imprevoyance_4275332_1819218.html

Le Temps. (2015, 29 juin). *Canicule annoncée : le début de juillet va être très très chaud.* <https://www.letemps.ch/opinions/canicule-annoncee-debut-juillet-va-tres-tres-chaud>

Le Temps. (2015, 02 juillet). *En Suisse, les systèmes d'« alerte canicule » sont efficaces.* <https://www.letemps.ch/sciences/suisse-systemes-d-alerte-canicule-efficaces>

Le Temps. (2015, 23 juillet). *La canicule, incubateur d'angoisses.* <https://www.letemps.ch/sciences/canicule-incubateur-dangoisses>

Le Temps. (2015, 4 août). *L'été où les Alpes ont fondu.* <https://www.letemps.ch/sciences/environnement/lete-alpes-ont-fondu>

Le Temps. (2015, 27 août). *La forêt suisse à l'épreuve du changement climatique.* <https://www.letemps.ch/sciences/foret-suisse-lepreuve-changement-climatique>

Le Temps. (2018, 29 novembre). *La santé des plus vulnérables menacée par le réchauffement climatique.* <https://www.letemps.ch/sciences/sante-plus-vulnerables-menacee-rechauffement-climatique>

Le Temps. (2019, 20 août). *Les canicules vont être de plus en plus longues.* <https://www.letemps.ch/sciences/environnement/canicules-plus-plus-longues>

Le Temps. (2022, 17 juillet 2022). *L'Europe a un avant-goût des températures extrêmes.*

<https://www.letemps.ch/monde/leurope-un-avantgout-temperatures-extremes>

Le Temps. (2022, 24 juillet). *Les aînés dans la chaleur : "On venait à peine de sortir du*

confinement et boum, la canicule !" <https://www.letemps.ch/suisse/aines-chaleur-on-venait-peine-sortir-confinement-boum-canicule>

BIBLIOGRAPHIE

- Argoud, D. (2016). L'isolement des personnes âgées. De l'émergence à la construction d'un problème public. *Gérontologie et société*, 38(149), 25-40.
<https://doi.org/10.3917/g1.149.0025>
- Argoud, D., Le Borgne-Uguen, F., Mantovani, J., Pennec, S., et Pitaud, P. (2004). *Prévenir l'isolement des personnes âgées : Voisiner au grand âge*. Dunod.
- Berger, M., Carlier, L., et Van Hollebeke, S. (2022). Infrastructure sociale : Quel avenir pour nos sociabilités urbaines ? *Sociétés en changement*, 14.
<https://cdn.uclouvain.be/groups/cms-editors-iacchos/societes-en-changement-note-thematique/IACCHOS-socie%CC%81te%CC%81s%20en%20changement-infrastructure-WEB.pdf>
- Berger, M., Grulois, G., Moritz, B., Van Hollebeke, S. (Éds). (2021). *La fabrique de l'infrastructure sociale : défis contemporains dans la ville post-covid (vol.1)*. Metrolab Brussels. <https://www.metrolab.brussels/medias/1644487000-logbook-04-web.pdf>
- Bouchama, A. (2004). The 2003 European heat wave. *Intensive Care Medicine*, 30(1), 1-3.
<https://doi.org/10.1007/s00134-003-2062-y>.
- Breviglieri, M. (2023). Biens communs de proximité et pouvoir climatisant des ambiances urbaines. *GéoProximitéS*, 0. <https://geoproximites.fr/2023/09/21/biens-communs-de-proximite-et-pouvoir-climatisant-des-ambiances-urbaines/>
- Briatte, F. (2011). *La mise en place de l'action publique : planification et instrumentation des politiques de santé publique*. HAL Open Science. <https://hal.science/hal-00675782/document>
- Büla, M. et Humbert, M. (2022). Personnes âgées et réchauffement climatique. In N. Senn, M. Gaille, M. del Rio Carral et J. Gonzalez (Éds), *Santé et environnement. Vers une nouvelle approche globale* (pp. 387-399). Editions RMS et Médecine et Hygiène.
- Canton de Vaud. (2021, 4 juin). *Plan Vaudois de prévention et d'intervention sanitaire en cas de canicule*. Direction Générale de la santé; Division du médecin cantonal.
https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dsas/DGS/fichiers_pdf/Plan_vaudois_canicule_actualise_2021.pdf
- Carlier, L., Grulois, G., Moritz, B., Varloteaux, P. (Éds). (2022). *La fabrique de l'infrastructure sociale : regard historique et réflexif sur les modèles et les outils de l'urbanisme de proximité à Bruxelles (vol.2)*. Metrolab Brussels. <https://www.metrolab.brussels/medias/1656420457-logbook-05-03.pdf>
- Cefai, D. (2020). Présentation : Robert A. Woods et le projet de « reconstruction sociale » des quartiers de Boston. *Pragmata*, 2, 384-409.
<https://revuepragmata.files.wordpress.com/2021/04/pragmata-2020-3-11-woods.pdf>.

Cefai, D. (2023). *Jane Addams, W.E.B Du Bois et le vote des femmes. Élection de 1912, organisations civiques et Parti progressiste*. La Bibliothèque de Pragmata.

<https://bibliothequepragmata.files.wordpress.com/2023/09/bp1-addams-du-bois-daniel-cefai.pdf>

Centemeri, L. (2013). Crise écologique et dynamique locale. Un avenir pour les métiers du social? In C. Bolzman, J. Libois, et F. Tschopp (Éds.), *Le travail social à la recherche de nouveaux paradigmes* (pp. 125-145). Éditions ies. <https://doi.org/10.4000/books.ies.391>.

Chakrabarty, D. (2021). *The Climate of History in a Planetary Age*. The University of Chicago Press.

Chambonnet, P. (2004, 10 juin). 2003, été meurtrier en Suisse. *Le Temps*.

<https://www.letemps.ch/societe/2003-meurtrier-suisse>

Changnon, S. A., Kunkel, K. E., et Reinke, B. C. (1996). Impacts and Responses to the 1995 Heat Wave: A Call to Action. *Bulletin of the American Meteorological Society*, 77(7), 1497-1506. [https://doi.org/10.1175/1520-0477\(1996\)077%3C1497:IARTTH%3E2.0.CO;2](https://doi.org/10.1175/1520-0477(1996)077%3C1497:IARTTH%3E2.0.CO;2)

Conseil d'État vaudois. (2020, juin). *Stratégie du conseil d'État vaudois pour la protection du climat – Plan climat vaudois – 1^o génération*. Département de l'environnement et de la sécurité.

https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/accueil/fichiers_pdf/2020_juin_actus/Strat%C3%A9gie_du_Conseil_d%E2%80%99%C3%89tat_vaudois_pour_la_protection_du_climat_-_Document_de_synth%C3%A8se.pdf

Coulon, A. (2023, 11 juillet 2023). Des scientifiques proposent le lac Crawford au Canada comme “clou d’or” de l’anthropocène. *Le Temps*. <https://www.letemps.ch/sciences/des-scientifiques-proposent-le-lac-crawford-au-canada-comme-clou-d-or-de-l-anthropocene>

Coulon, A. (2023, 28 janvier). La recherche des limites de l’Anthropocène agite les scientifiques. *Le Temps*. <https://www.letemps.ch/sciences/recherche-limites-lanthropocene-agite-scientifiques>

Coulon, A. (2024, 07 mars). L’anthropocène en tant qu’époque géologique a été invalidé. *Le Temps*. <https://www.letemps.ch/sciences/l-anthropocene-en-tant-qu-epoque-geologique-a-ete-invalide>

Crutzen, P. J. (2002.). Geology of mankind The Anthropocene. *Nature*, 415(3), 23. <https://doi.org/10.1038/415023a>

Dubois, J., Amiguet, M., Gervasoni, J.-P., et Bize, R. (2016). *Évaluation de la mise en œuvre du plan canicule dans le canton de Vaud en 2015*. Institut universitaire de médecine sociale et préventive. <http://dx.doi.org/10.16908/issn.1660-7104/262>

Dubouloz, C. (2004, 23 juillet). Quelques règles de base. *Le Temps*.

<https://www.letemps.ch/economie/quelques-regles-base>

Etelain, J., et Maniglier, P. (2022). Ramener la critique sur Terre : Le tournant planétaire de Dipesh Chakrabarty. *Critique*, 8(903-904), 768-782. <https://doi.org/10.3917/criti.903.0768>

- Ferrarese, E. (2015). Le projet politique d'une vie qui ne peut être séparée de sa forme : La politique de la soustraction de Giorgio Agamben. *Raisons politiques*, 57(1), 49-63.
<https://doi.org/10.3917/rai.057.0049>
- Gaillardet, J., et Boudia, S. (2021). La Zone critique. *Revue d'anthropologie des connaissances*, 15(4). <https://doi.org/10.4000/rac.25340>
- Garric, A. (2024, 09 avril). La condamnation suisse par la CEDH, une étape « historique » dans la lutte contre le changement climatique. *Le Monde*.
https://www.lemonde.fr/planete/article/2024/04/09/inaction-climatique-a-strasbourg-le-droit-a-etre-protége-des-effets-nefastes-du-rechauffement-mondial-reconnu_6226902_3244.html
- Gonon, A. (2015). Le féminisme à l'épreuve d'une catastrophe nucléaire. Mères, nature et care dans le Japon d'après-Fukushima. *Cahiers du genre*, 2(59), 153-171.
<https://doi.org/10.3917/cdgc.059.0153>
- Gonon, A. (2018). L'espace de la catastrophe. Naissance de sujets et nouvelles formes de vie. In E. Ferrarese et S. Laugier (Éds.), *Formes de vie* (pp. 325-337). CNRS éditions.
- Gonzalez Holguera, J., Niwa, N., et Senn, N. (2020). Limites planétaires et santé. *Revue médicale suisse*, 7141. <https://www.doi.org/10.53738/REVMED.2020.161.7141.0005>
- Gonzalez, P., et Malbois, F. (2015). Opening The Fortress. The Work of Public Gaze on the Swiss Asylum Reality. *Javnost - the Public*, 22(1), 73-91.
<https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/13183222.2015.1017293>
- Grandgeorge, D. (2022). *L'écologisation du travail social. Les établissements sociaux à l'épreuve du changement climatique et de l'effondrement de la biodiversité*. Éditions ies.
- Grize, L., Huss, A., Thommen, O., Schindler, C., et Braun-Fahrlander, C. (2005). Heat wave 2003 and mortality in Switzerland. *Swiss Medical Weekly*, 135, 200-205.
<https://doi.org/10.4414/smw.2005.11009>
- Hohmann, R., Barben, M. Hohl, M., et Urbinello, D. (2016). *La canicule et la sécheresse de l'été 2015. Impacts sur l'homme et l'environnement*. OFEV.
- Hugentobler, V., Brzak, N. Lambelet, A., et Ly, S.M. (2019). *Analyse de la politique d'action sociale en faveur de seniors dans les 27 communes de Lausanne Région* (rapport de recherche). Haute école de travail social et de la santé Lausanne.
<https://www.lausanneregion.ch/wp-content/uploads/2022/07/20220704-Rapport-EESP-LR.pdf>
- IUGS et ICS (2024, 21 mars). *Joint statement by the IUGS and ICS on the vote by the ICS Subcommission on Quaternary Stratigraphy*. International Commission on Stratigraphy.
<https://stratigraphy.org/news/152>
- Klinenberg, E. (2022 [2002]). *Chicago. Canicule, été 1995 : Autopsie sociale d'une catastrophe*. Editions deux-cent-cinq et École urbaine de Lyon.

Koppe, C., Kovats, S., Jendritzky, G. et Menne, B. (2004). *Heat-waves: risks and responses*. World Health Organization; Regional Office for Europe.

<https://apps.who.int/iris/handle/10665/107552>

Lambelet, A., (2022, 24 novembre). *EMS 3.0 : L'hébergement de demain. Avec qui est pour qui ?* 1^{er} Symposium ARODEMS, Lausanne.

Latour, B. (2015). *Face à Gaïa. Huit conférences sur le nouveau régime climatique*. La Découverte.

Latour, B. (2017). *Où atterrir ? Comment s'orienter en politique*. La Découverte.

Latour, B. (2022). *Habiter la terre. Entretien avec Nicolas Truong*. Les liens qui libèrent et Arte éditions.

Laugier, S. (2015a). La vulnérabilité des formes de vie. *Raisons politiques*, 57(1), 65-80.

<https://doi.org/10.3917/rai.057.0065>

Laugier, S. (2015b). Care, environnement et éthique globale. *Cahiers du Genre*, 59(2), 127-152. <https://doi.org/10.3917/cdgc.059.0127>.

Le Monde. (2003, 09 septembre). *L'été le plus meurtrier en France depuis la Libération*.

https://www.lemonde.fr/archives/article/2003/09/09/l-ete-le-plus-meurtrier-en-france-depuis-la-liberation_333241_1819218.html

Le Monde. (2023, 06 septembre). *L'été 2023, le plus chaud jamais mesuré, marqué par une litanie d'événements climatiques extrêmes*.

https://www.lemonde.fr/planete/article/2023/09/06/l-ete-2023-le-plus-chaud-jamais-mesure-marque-par-une-litanie-impressionnante-d-evenements-climatiques-extremes_6188157_3244.html

Le Monde. (2023, 7 juin). *Comprendre le réchauffement climatique : Comment nous avons bouleversé la planète*. https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/visuel/2023/06/07/comprendre-le-rechauffement-comment-nous-avons-bouleverse-le-climat_6176490_4355770.html

Loloum, T., Repetti, M., et Santos, A. (2022). L'«environnementalisation» du travail social : Enjeux pour la formation et la pratique face à la crise climatique. *Schweizerische Zeitschrift für Soziale Arbeit / Revue suisse de travail social*, 29.

<https://doi.org/10.33058/szsa.2022.1136>.

Lussault, M. (2022). Face aux catastrophes, l'implication sociologique d'Eric Klinenberg. In E. Klinenberg (Éd.), *Chicago. Canicule, été 1995 : Autopsie sociale d'une catastrophe* (pp. 19-28). Editions deux-cent-cinq et École urbaine de Lyon.

Malbois, F. (2022). Une forme de vie à l'épreuve de la pandémie. Care et vulnérabilité dans les EMS: *Gérontologie et société*, 44(168), 79-94. <https://doi.org/10.3917/g1.168.0079>.

Maniglier, P. (2022, 7 septembre). *Le philosophe, la terre et le virus* [Vidéo]. YouTube.

https://www.youtube.com/watch?v=UmK3wHc_nFU

- McKenzie, R. D. (2009). Le voisinage. Une étude de la vie locale à Colombus, Ohio. In I. Joseph et Y. Grafmeyer (Éds.), *L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine* (pp. 213-254). Flammarion.
- Monnin, A. (2023). *Politiser le renoncement*. Éditions divergences.
- Monod, S. (2018). Défis du vieillissement et enjeux de santé publique. *Gérontologie et société*, 40(3), 47-52. <https://doi.org/10.3917/g1.157.0047>
- Neu, U. et Thalmann, E. (Éds). (2005). Canicule de l'été 2003 : Rapport de synthèse. ProClim.
- Panese, F. (2022). Ville et environnementalisation de la santé : brefs jalons d'une longue histoire. In N. Senn, M. Gaille, M. del Rio Carral et J. Gonzalez (Éds), *Santé et environnement. Vers une nouvelle approche globale* (pp. 70-76). Editions RMS et Médecine et Hygiène.
- Panese, F., et Monod, S. (2022). Vers une resocialisation de la santé : repères historiques et perspectives pour un système de santé plus juste. In N. Senn, M. Gaille, M. del Rio Carral et J. Gonzalez (Éds), *Santé et environnement. Vers une nouvelle approche globale*, (pp. 491-497). Editions RMS et Médecine et Hygiène.
- Pattaroni, L. (2022). Revoisiner. La dimension hospitalière du monde. *Faces*, 80, 4-12. <https://infoscience.epfl.ch/record/297666?ln=fr&v=pdf>
- Petit-Pierre, M. C. (2003, 19 août). En Suisse, l'organisation du système sanitaire a fait la différence. *Le Temps*. <https://www.letemps.ch/monde/suisse-lorganisation-systeme-sanitaire-difference>
- Quenet, G. (2017). L'Anthropocène et le temps des historiens. *Annales. Histoire, sciences sociales*, 72(2), 267-299.
- Quéré, L. (1987). L'argument sociologique de Garfinkel. *Réseaux*, 5(27), 97-136.
- Quéré, L., et Terzi, C. (2015). Pour une sociologie pragmatiste de l'expérience publique. Quelques apports mutuels de la philosophie pragmatiste et de l'ethnométhodologie. *SociologieS*. <http://sociologies.revues.org/4949>
- Ragetti, M. S., et Rösli, M., (2020). *Effets de la chaleur sur la santé en Suisse et importance des mesures de prévention. Décès dus à la chaleur pendant l'été caniculaire 2019 et comparaison avec les étés 2003, 2015 et 2018* (rapport final d'une recherche mandatée par l'OFSP). Swiss TPH.
- République et Canton de Genève. (2021, avril). *Plan climat cantonal 2030 – 2^e génération*. Service cantonal du développement durable. <https://www.ge.ch/document/24973/telecharger>
- Rigoulet, V., et Bidet, A. (2023). *Vivre sans produire. L'insoutenable légèreté des penseurs du vivant*. Éditions du Croquant.
- Rollet, C. (2011). La canicule de 1911. Observations démographiques et médicales et réactions politiques. *Annales de démographie historique*, 2(120), 105-130. <https://doi.org/10.3917/adh.120.0105>

- Simmel, G. (1999 [1908]). *Sociologie. Études sur les formes de la socialisation*. PUF.
- Special Committee on Aging United States Senate. (1983). *Heat stress and older americans: problems and solutions*. US Government printing office, Washington.
<https://www.aging.senate.gov/imo/media/doc/reports/rpt783.pdf>
- Vanderplanken, K., van den Hazel, P., Marx, M., Shams, A. Z., Guha-Sapir, D., et van Loenhout, J. A. F. (2021). Governing heatwaves in Europe : Comparing health policy and practices to better understand roles, responsibilities and collaboration. *Health Research Policy and Systems*, 19(1), 20. <https://doi.org/10.1186/s12961-020-00645-2>
- Wallenhorst, N. (2021). La datation de l'entrée dans l'Anthropocène. Synthèse d'un débat à destination des enseignants. *Recherches et Educations*, 23.
<https://doi.org/10.4000/rechercheseducations.11539>
- Woods, R. A. (2020 [1914]). Reconstruction sociale : La place du quartier. *Pragmata*, 3, 410-427. <https://revuepragmata.files.wordpress.com/2021/04/pragmata-2020-3-11-woods.pdf>
- Zapf, M. K. (2009). *Social Work and the Environment: Understanding People and Place*. Canadien Scholar's Press.
- Zask, J. (2011). *Participer. Essai sur les formes démocratiques de la participation*. Le Bord de l'eau.
- Zask, J. (2016). *La démocratie aux champs. Du jardin d'Eden aux jardins partagés, comment l'agriculture cultive les valeurs démocratiques*. Les empêcheurs de penser en rond/La découverte.
- Zask, J. (2022). Écologie du voisinage. *Communications*, 1(110), 99-113.
<https://doi.org/10.3917/commu.110.0099>
- Zask, J. (2022b). *Écologie et démocratie*. Premier Parallèle.
- Zask, J. (2022c). *Se réunir. Du rôle des places dans la cité*. Premier Parallèle.

ANNEXE 1 : QUELQUES REPÈRES HISTORIQUES

1956 : *The New York Times* publie un article qui indique que l'accumulation des émissions de gaz à effet de serre entraînerait des changements environnementaux durables ; l'abondance des combustibles fossiles est dénoncée.

1972 : Création du Programme des Nations Unies pour l'Environnement.

Années 1980 : Apparition de l'appellation « science(s) du système Terre ».

1987 : L'ONU adopte le Protocole de Montréal, qui vise à réduire et éliminer les substances (chlorofluorocarbures ou CFC) qui appauvrissent la couche d'ozone.

1988 : James Hansen, directeur du Goddard Space Center de la Nasa, s'adresse au Sénat (USA) en ces termes : « Premièrement, la terre est plus chaude en 1988 qu'à tout autre moment dans l'histoire des mesures instrumentées. Deuxièmement, le réchauffement de la planète est maintenant suffisamment important pour que nous puissions attribuer avec un haut degré de confiance une relation de cause à effet à l'effet de serre. Et troisièmement, nos simulations climatiques par ordinateur indiquent que l'effet de serre est déjà suffisamment important pour commencer à [augmenter] la probabilité d'événements extrêmes tels que les vagues de chaleur en été ». (cité dans Chakrabarty, 2021, p. 16 ; ma traduction).

1988 : Création du GIEC (Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat de l'ONU).

1990 : Le GIEC publie son 1^e rapport. Les principales conclusions en sont : la probabilité que l'activité humaine soit responsable du réchauffement climatique est estimée à 50% ; des changements climatiques modérés pourraient intervenir et impacter les ressources en eau, et modifier les virus transmissibles ; il existe des risques pour la faune et la flore ; l'augmentation du niveau de la mer d'ici 2100 est estimée à 65 cm ; l'augmentation des températures d'ici 2100 est estimée à +3 °C.

1991 : Sommet de la Terre à Rio de Janeiro (Conférence de l'ONU sur l'environnement et le développement).

1997 : Signature du Protocole de Kyoto (avec entrée en vigueur en 2005).

1998 : Le GIEC établit le Groupe de travail sur les inventaires nationaux de gaz à effet de serre chargé de superviser le Programme pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre.

2002 : Le GIEC publie les Recommandations en matière de bonnes pratiques et de gestion des incertitudes pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre.

2002 : la notion d'Anthropocène fait son apparition dans la communauté scientifique via une publication de Paul J. Crutzen dans *Nature*.

2002 : Sommet mondial pour le développement durable à Johannesburg.

2014 : Le GIEG publie son 5^e rapport d'évaluation, dans lequel il est notamment question, outre les incidences, de l'adaptation, de la vulnérabilité et de l'atténuation du changement climatique. Les principales conclusions en sont : (i) l'influence de l'homme sur le système climatique est clairement établie (elle est estimée à 95%) ; (ii) Plus nous perturbons notre climat, plus nous courrons le risque de conséquences graves, généralisées et irréversibles (risque d'augmentation des conflits, des problèmes sanitaires et des événements climatiques extrêmes, risques aggravés d'extinction des espèces, augmentation du niveau de la mer à près d'un mètre d'ici à 2100, augmentation des températures à + 5, 5 °C au pire) ; (iii) Nous avons les moyens de limiter les changements climatiques et de bâtir un avenir plus prospère et plus durable.

2017 : La Suisse ratifie l'Accord de Paris. (Elle s'engage à réduire de moitié d'ici à 2030 les émissions de gaz à effet de serre (par rapport à 1990). L'Accord de Paris, élaboré de la conférence sur le climat de 2015, engage tous les États (pays industrialisés et pays en voie de développement) à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

2018 : Rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire à + 1,5 °C

2021 : Le peuple suisse refuse la loi fédérale du 25 septembre 2020 sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (loi sur le CO₂)

2022 : Le GIEC publie la 3^e partie de son 6^e Rapport. Il estime que, sans le renforcement de mesures de protection du climat à l'échelle mondiale, les émissions de gaz à effet de serre continueront d'augmenter et conduiront très probablement à un réchauffement mondial de + 3,2 °C d'ici 2100.

2023 : Le peuple suisse accepte la loi fédérale du 18 juin 2023 sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique

2024 : Le 9 avril 2024, La Grande Chambre de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) condamne la Suisse pour inaction climatique. Ce jugement fait suite à une action judiciaire entreprise par les « Aînées pour le Climat Suisse ».

Working paper du LaReSS n° 5